Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Rabia I 1447
16 Septembre 2025

N° 131

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2533**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2534**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2536**
Homologation de résolutions **2537**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2537**
Avis aux créanciers..... **2540**
Convocations
Sociétés anonymes **2541**
Sociétés Communautaires..... **2544**
Actes Administratifs
Avis au public..... **2545**
Divers
Avis au public..... **2545**
Rectificatifs **2545**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Régionale de Transport de Siliana

Société anonyme

Capital social : 3.123.700 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 6100 Siliana

MF : 1532276T/A/M/000

Suivant procès- verbal du conseil d'administration exceptionnel en date du 29 Août 2025 enregistré à la recette des finances Siliana le 29 Août 2025 enregistrement n°25701950 Quittance n° M028829, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 29 Août 2025, dossier n° 2025165720 il a été décidé :

1- La nomination de Mr Nizar Farhati en tant que membre représentant le ministère de transport au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Adel Laabidi.

2- La nomination de Mr Nizar Farhati en tant qu'administrateur délégué pour la gestion de la société régionale de transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Adel Laabidi, et lui accorder, ou à toute personne à qui il délègue, tous les pouvoirs pour exercer ses fonctions dans le cadre des statuts de la société et la règlementation en vigueur et accomplir toutes les formalités d'enregistrements, de dépôt et de publication requises par la loi conformément aux dispositions de l'article 210 du code des sociétés commerciales et l'article 19 du statut constitutif de la société.

2025R02667SANB2

ESSOUKNA

S.A au capital de 5.050.500 D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0030436S

Matricule fiscal : 30436S/P/M/000

CNSS : 74065-54

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/8/2025, il a été décidé la nomination de Monsieur Ben Ameur Mohamed Wassim Directeur Général par intérim de la Société avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/8/2025 a été enregistré à la Recette des Finances de Bardo le 02/9/2025 sous le n°25803895 quittance n°M070153 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 02/9/2025 sous le n°2025168935.

2025403130SANB2

Election du Président Directeur Général Chakira International

SA au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Avenue du 18 Janvier 1952 - Sidi Hassine, Tunis

IU : 1008694L

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 02 septembre 2025, sous le n°25803078 quittance n°M068581, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 10 septembre 2025, sous le n°2025170976, il a été décidé, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Zied Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025403131SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Et désignation d'un commissaire aux comptes

Chakira International

SA au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Avenue du 18 Janvier 1952 - Sidi Hassine, Tunis

IU : 1008694L

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 Juin 2025, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 02 septembre 2025, sous le n°25803076, quittance n°M068579, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 10 septembre 2025, sous le n°2025170976 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Monsieur Zied Elloumi.

- MT Elloumi SA.

- La Nomination de la Société Ajra Audit et Conseil en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025403132SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Mise à jour du statut

Société : Graphie One Z

MF : 1771807 E/A/000

Adresse : 02 Av. Ibn Khaldown El Mnihla - Ariana

Suivant Rectification du statut de la Sté Graphie One Z déposé au RNE le 20/08/2025 sous le n°2025 162912 et le dépôt des PV suivant :

1. PV en date du 3/02/2025 enregistré le 5/02/2025 à la recette des finances -Ettadhamen sous le n° 25700850 Quittance n°M014342 qui a pour objet le transfert et la vente des parts sociales revenant à Mr. Oussama Saidani titulaire de la C.I.N 07422483 à Mlle. Amira Saidani titulaire de la C.I.N n°07482745 déposé au RNE le 10.02.2025 sous le n°202511028.

2. L'acte de cession des parts sociales en date du 4/02/2025 enregistré à la recette des finances - Ettadhamen le 5/02/2025 sous le n°25100851, quittance n°M014349, a été déposé au RNE le 10/2/2025 sous le n°202511028

3. En outre, conformément au procès-verbal de la réunion tenue le 01/6/2024, une succursale de la société a été créée au 78, rue de l'Indépendance, Cité Saïd, Tunis. Ce procès-verbal a été enregistré à la recette des finances - Solidarité - sous le numéro 24703888, reçu n°M057629, et déclaré au Registre national des entreprises le 13/6/2024 sous le numéro 20246951.

4. Le statut de la Sté après la mise à jour enregistrée en date du 5/8/2025 sous le numéro 25704307, quittance n°M072585 a été déposé au RNE, le 20/8/2025 sous le n°2025162912.

2025403144SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/4/2025 à la municipalité de Kasserine en date du 30/4/2025 enregistré à la recette des finances Kasserine quittance n°M042467 Mr Mouhamed Hagui a vendu à Madame Naima Ouri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Aboukacem Chebi - Kasserine consistant en un café.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur Madame Naima Ouri et le vendeur Mouhamed Hagui au lieu du fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk du 11/6/2025 numéro 12314.

2025R02654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP signé le 12/8/2025 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 18/8/2025, quittance n°M101555, n° d'enregistrement 25205333 Mr Krichen Ayoub demeurant à Houmt Souk Djerba titulaire de la C.I.N n°09144841, identifiant unique n°1748097M, a vendu à Mr Elhawach Tarek demeurant à Houmt El Arbeh Erriadh Djerba titulaire de la C.I.N n°08607187, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente de viande de volaille et dérivés et vente au détail de produits alimentaires, sis à carrefour Eljawhara rue l'aéroport Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 6/9/2025.

2025R02655FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/9/2025 enregistré à la recette des finances à Korba le 5/9/2025 Quittance n°MO58791 - N° d'enregistrement 25202044.

Mr Seif Eddine el Mejri sis à la rue el Habib Bougatfa Korba a cédé à Bachir ben Mamoud el Madouni demeurant à el Jem la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Rue Habib Bourguiba Korba.

Les oppositions doivent être formulées au siège du fonds de commerce. Pendant une période de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» le 10/9/2025.

2025R02661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat signé le 21/8/2025 enregistré à la recette des finances rue Al Jazira le 02/9/2025, quittance n°57755, enregistrement n°25202596, Mme. Neiila Bent Omar Ben Othman Ben Omar, épouse Hssan Bouslimi, domiciliée au 51, rue 4139, cité Zahour, Tunis, a vendu à Mme Dalila Bent Boualag Hamoudi, épouse Jamal Saiidi, domiciliée rue Al-Bosphore Médenine, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, destiné à la vente d'herbes et de matériaux divers, sis à la rue du Livre du Ministre n°20 bis, Tunis. Les oppositions sont acceptées aux adresses des deux parties ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 12 septembre 2025.

2025R02662FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par les notaires, Maître Belhssan Ben Khlifa et son assistant Maître Imed Houiji le 26/8/2025, enregistré au registre des brouillons n°05/119 et au journal n°213 Mr Mahmoud ben Sadok Ben Taieb Kamoun C.I.N n°00856645 a cédé à sa fille Mme. Habiba bent Mahmoud ben Sadok Kamoun C.I.N n°08345196 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments

corporels et incorporels d'un local destiné pour une pharmacie sis au R.D.C. de l'Immeuble Al Hakim Cité El Khadhra 1003 - Tunis.

Les oppositions seront adressées au donneur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 3 Septembre 2025.

2025R02663FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation dressé par le notaire Assia Lamine et son assesseur et enregistré à la recette des finances à Mahdia le 07/01/2025 en vertu de quittance n°M000600 Madame Amina Abdelwahed titulaire de CIN n°03984881 délivrée le 20/01/2021 résidente à Hiboun Mahdia à fait don à sa fille Lobna Mansour titulaire de CIN n°11822021 délivrée le 30/10/2018 la totalité du fonds de commerce avec tous ses équipements et machines y afférent et se trouvant au dit fonds de commerce son matricule fiscal n°1231616/V exploité à la vente des vêtements prêt-à-porter sis au rez-de-chaussée situé à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia.

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains du donataire à l'adresse du local de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23 août 2025.

2025S01152FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Nader Chaouch et Lotfi ben Youssef en date du 9/12/2022, enregistré à la recette des finances de Moknine le 25/8/2025 quittance n°M066802 Monsieur Hechmi ben Salem Ben Mohamed Charfi titulaire de CIN n°04027884 a fait donation à son fils Salem ben Hechmi ben Salem Charfi titulaire de CIN n°06781944 la totalité du fonds de commerce n°76 sis au Quartier commercial n°2 à Ksar Hellal destiné à l'activité de commerce.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce déjà indiqué.

Cet avis sera publié au journal "le Quotidien" le 02/9/2025.

2025S01154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 29/8/2025 enregistré le 3/9/2025 à la recette des finances d'el Jem sous le n° d'enregistrement 25201623 et le n° de quittance M056463, Mme Affifa Mahjoub CIN n°05514369, Mr Mohamed Daynouni CIN n°09283997, Mr Med Dhia Daynouni CIN n°09299319, Mr Med Zied Daynouni CIN n°12814580, Mme Safa Daynouni CIN n°12804826, Mr Med Beha Eddine Daynouni CIN n°12893987 ont vendu à Mr Med Nidhal Daynouni CIN n°09299318 tout le fonds de commerce situé à l'avenue Hedi Chaker et Fadhel ben Achour el Jem Mahdia, dont l'objet Pharmacie.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 11/9/2025.

2025S01155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente rédigé par Maître Abderaouf Khelifi, avocat, daté et signé par les deux parties le 14/7/2025 à la Municipalité du Palmarium, Tunis, et enregistré auprès de la recette des finances, rue de Paradis - Ariana, le 28/8/2025 sous le numéro 25208615, reçu n°M101249, la société Chico Pets Distribution, identifiée par le numéro unique 1738803J, représentée par son représentant légal, M. Moez Ben Abderaouf Barka, a vendu à M. Sami Ben Mohamed Jani l'intégralité du fonds de commerce situé à la rue Cheikh Mohamed Al-Nifer, Zouaidia Sokkra, Ariana, Tunisie, destiné à la vente de fournitures et d'aliments pour animaux.

Ledit établissement est désigné comme adresse choisie pour recevoir toute contestation, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal «Al Chourouk» le 11/9/2025.

2025403138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré le 23/01/2025 à la recette des finances de Raoued enregistrement n°25203989 quittance n°M100452 Monsieur Ammar ben Mohamed Gharbaoui titulaire de la CIN n°08943273 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba résidence Alaayech Ariana a vendu à Mr Ahmed Belguith, titulaire de la CIN n°11650227 demeurant au 57 rue 6400 Jbal Lahmer le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme buvette dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba, résidence Nahdha, cité Alghazela Ariana.

Les oppositions dont acceptées entre les mains du vendeur à son domicile élu dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps de 4/9/2025.

2025403147FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 25/8/2025 et en registré à la recette des finances El Hammamet en date du 3/9/2025 sous le n°25205172 et quittance n°M126034, Société "K.W.S" SARL

(IU N°1475099 Y) représentée par son gérant Mr Kilani Kermano a vendu à la société "Boulangerie Ben Romdhane" SARL (MF d/ 1282278mf) représentée par son gérant Adel Romdhan la Totalité du Fonds de Commerce constitue "une Boulangerie Le bon goût" catégorie G située à l'Avenue Hedi Wali Hammamet et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposeés seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 12/9/2025.

2025403149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Fahs le 27/8/2025 sous le n°25202387 quittance n°40908, la société "SO SA ST", société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°1179157N son siège social est situé à l'avenue de la Liberté 1140 El FAHS, représentée par son gérant, a cédé à la société Textile Tunisie Export, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°1579196X son siège social est situé à la route de Siliana Km 1 EL FAHS 1140, représentée par son gérant, le fonds de commerce de confection exploité dans le local sis à l'ancienne zone industrielle EL FAHS.

Les oppositions au paiement du prix seront notifiées à l'acheteuse ayant élu son domicile à la route de Siliana Km 1 EL FAHS 1140 dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié le 11/9/2025 aux journaux "le Quotidien" et "Echourouk".

2025403153FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de commerce

Suivant contrat signé le 27/6/2025 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 10/7/2025, quittance n°M055362, enregistrement n°252303291, la société Q- TECH PLUS son M.F. 1148598Q a loué à la société CYRIETTE FASHION en cours de constitution le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, destiné pour le commerce et la vente de prêt à porter sis au 16 rue de Paris Tunis à partir du 01/7/2025 au 30/6/2025 renouvelable.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 septembre 2025.

2025R02664FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 21 Avril 2025 enregistré à la RF de Hammamet le 8 Mai 2025, reçu n° M070636, Mr Amor Ben Mhamed Hjaiej, identifiant unique n°0287089 P a loué à la société Ixia Travel Tunisia, société à responsabilité limitée, identifiant unique n°1828419F la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Mouhamed El Khames Manaret El Hammamet.

2025R02668FCCC3

Gérance libre

Numéro d'identification fiscale : 1937843B/A/M/000

Location d'un local commercial en Gérance libre

Par contrat de Gérance libre daté du 12 août 2025, enregistré à la Recette des Finances, rue d'Autriche, le 25 août 2025, sous le numéro de quittance 68875 et le numéro d'enregistrement 25303487, Mme Fatima Bent Hamadi Ben Mustapha, matricule 18657215, a loué le local commercial, composé d'un magasin de prêt-à-porter situé au 106, rue Landra, à Tunis, à M. Chadi Ben Sassi Ben Mokhtar Hamdi, matricule 1937843B/A/M/000.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk et le Quotidien" du 13/9/2025.

2025403139FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDA à Chahda de Développement Géologique et Pastoral

Une transcription de la session a été ralisée le 31/12/2024 et enregistrée auprès du greffier le 16/04/2025 sous le n° 4301518 et de n° d'ordre H035205.

Il a été constitué un pool de développement géologique et pastroal.

Lieu : Chahda Zaghouan.

But : Conservation des forêts et création des pâturages.

Président : Naceur Mastoura.

Trésorier : Hamadi Mastoura.

2025R01845APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Sportive «Team Wave»

Objet : Sportif

But : Former et encadrer des jeunes, les encourager, développer, leurs capacités physiques et artistiques et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs, notamment dans les sports électroniques.

Siège : 15 Rue Saraj - Cité Riadh 4023 Sousse Carte N° : 82/05/2025

Correspondance : N°2736 du 09/09/2025

Président : Hédi Seddik

Vice Président : Alaa Eddine Ben Othmen

Secrétaire Général : Helmi Bougacha

Trésorier : Sofiène Ladhari.

2025S01153APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite à l'assemblée Générale du 31.8.2025 de la Résidence Diar El Bahar En Présence de Maître Taoufik Neji Enregistrée sous le n°96 Ci Joint la liste des membres élus :

Mr. Mekki Abdelatif : Président

Mr. Zouhaier Chaouch : Trésorier

Mr. Foued Torki : Secrétaire Général

Mr. Mohamed Amine Hamza : Vice Président.

Les Membres :

Mme. Yosra Koubaa

Mr. Riadh Aziza

Mr. Badri Memmi.

2025S01156APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce

(Jugement civile n°34839/19 daté du 22/10/2020 le Tribunal de Première Instance d'Ariana)

Le créancier : La Banque Tunisien Saoudienne SA, sise 32 Avenue Hadi Karai, Tunisie.

La débitrice : La société Pizzeria Venizia, Identification unique 849737A, et son siège social est situé à la rue Hédi Nouira, n°100, cité Nasr, 2 Ariana.

Désignation du fonds : fonds de commerce, le nom «Venizia PLUS» (éléments corporels et Incorporels) restaurant.

Mise à prix : (260677.000 D)

Date et lieu de vente : Résidence de l'horizon, numéro 4 bis, rue Hédi Nouira Al-Nasr, 2, Ariana 9/10/2025 à partir de 10:00 h.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude d'huissier maître Kouki Hassan 12 Avenue Habib Bourguiba Ariana.

2025R02660VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Makrem Dammak CIN 05319774 demeurant à la route l'Afrane km 1.5 rue 470 et n°29 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soit 1826.5/36521 dans l'immeuble dénommé «albaraka», objet du TF n° d 112512 Sfax, consistant en un terrain clôturé de 4 cotés de 36521m² de contenance sis à la route Sidi Mansour km 14 «haggouna» albderna délégation Sakiet Daier Sfax. Il s'agit d'une terre non fertile contenant des oliviers non fruitiers. L'immeuble compte dans son coin nord des bâtiments destinés à l'élevage des chiens et des animaux, on y signale 3 types de bâtiments :

- Des bâtiments en dal de béton armé et qui couvrent 552.53m², composés d'une construction duplexe de 330m² de contenance, une construction de 120m² de contenance superposant le bâtiment duplexe, une petite villa non achevée de 36.30m² et une construction de 66.23m² de contenance avoisinant la porte principale. Des bâtiments en tôles de zinc couvrent 319.13 m². Les bâtiments couverts en ternit sont de 70m², de surface et de formes rectangulaires.

Le réservoir domestique d'eau est de 48.44 m de surface. L'immeuble est délimité du coté de sud par une entrée, du coté est par Abderrahmane Snoussi, du coté nord par une entrée et du coté ouest par une entrée.

Mise à prix : (34.800.000 D) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 27/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01180VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Mohamed Nabil Hbaili, CIN 03183628, demeurant au café Limassa Tozeur 2200.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis au 16 avenue Med Beiram Alkhames dénommé avenue Rouwegua Tozeur Hbeila Tozeur.

Il s'agit d'un 1er étage achevé annexé par un escalier indépendant d'ouverture ouest avoisiné par la propriété de Med Fakhri Hbeili, il est délimité du coté sud, du coté nord et est par Ali Lammouchi Hbeili et du coté ouest par avenue 16 rue Med Beiram Alkhames dénommé avenue Rouegua Hbeila Tozeur.

Le 1er étage est construit sur l'habitation de Med Fakhri Hbeili, il comprend un salon, un séjour, deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain équipée, deux couloirs, un balcon, un escalier de 9.66 de surface couverte conduisant au toit où est édifié une pièce à escalier de 9.66 m² de surface couverte et une lingerie de 12.60 m² de surface couverte. La surface couverte globale est de 117 m².

Mise à prix : (121.983.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 20/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01181VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191B sise à 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Farid Lakhwas, CIN 03184846 demeurant à café Baweb Tozeur 2200.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à Helba lotissement "les jardains" gouvernorat Tozeur, il s'agit d'un terrain nu de 210m² de contenance.

L'immeuble est délimité du coté nord par un terrain nu, du coté est par un avenue non aménagée, du coté sud par une avenue non aménagé et du coté ouest par la propriété Mahjoubi.

L'immeuble est non équipé ni en électricité et ni en eau potable.

Mise à prix : (14.700.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : lundi le 20/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01182VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Boulares Dhawedi, CIN 03183609, demeurant au 1er bureau recette des finances Tozeur et à Ras Draa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à place les chameaux cité l'aéroport Tozeur, il s'agit d'un terrain nu de 138 m² de contenance ouvrant sur une voie de 5 mètres de largeur carrelé en béton de ciment.

L'immeuble est clôturé du coté est d'où l'entrée par des briques industrielles perforés, du coté sud et ouest par des murs en briques industrielles propriété des tiers et par des pèches en bois pour tracer les limites des voisins du coté nord.

Mise à prix : (16.560.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : lundi le 20/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01183VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. STUSID Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Aymen Souissi CIN : 08199729, demeurant à Ramla, Kerkenah, Sfax ainsi qu'à la rue Messaoudi, impasse 1 Chotrana 3 La Soukra Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : les parts indivises (513 Parts) soit 513 m² du TF numéro 16704 Ariana dénommé «Mohamed Salah» sis à la rue Messaoudi, impasse 1 Chotrana 3 La Soukra Ariana, et plus précisément à l'angle de deux rues sans nom, consistant en un terrain nu clôturé par un mur de deux mètres.

Mise à prix : (629.885,238 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (20 octobre 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de l'Ariana à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025403129VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société CIAR sise à Tunis 10 Rue Pierre de Coubertin.

Contre la partie saisie : Mohamed Klabi, CIN n°05002110 du 01/8/1947, élisant domicile à Menzeh 9 A, Bloc Ayda, Avenue Taher Ben Ammar N°18.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeubles à vendre : 1)- Objet du TF 18776 Ben Arous, consistant en un terrain de 9490 m2 comprenant des arbres fruitiers limitrophe au TF 18850 Ben Arous.

2) Objet du TF 18850 Ben Arous consistant en un terrain de 9155 m2 comprenant des arbres fruitiers et un logement de 250 m2 bâtis de 5 chambres; salon, cuisine, salle de bain, wc et parking et un logement de 180 m2 bâtis 5 chambres, salon, cuisine, wc et douche et un étable de 144 m2.

Mise à prix :

1)- 3.818.101 D, 905 pour le TF 18776 Ben Arous.

2)- 4.131.213D, 990 pour le TF 18850 Ben Arous.

Soit 7.949.315D, 895 pour les 2 TF le tout frais en sus

Date et lieu de la vente : Jeudi 16/10/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous à 9H.

- On peut visiter les immeubles tous les jours.

2025403134VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Kamel Ben Mohamed Habib DOGHRI, CIN n°00749826, demeurant au n°05 Rue Mustapha Khéraief El Menzah 5 Ariana.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Dar El Hana» objet du titre foncier n°147806 Tunis, sise à Gammarth La Marsa à l'angle de deux rues consistant en une villa de haut standing composée d'un rez-de-jardin, lequel est composé de deux chambres, l'une avec dressing, et l'autre avec salle d'eau, un bureau, un ascenseur et un garage. D'un rez-de-chaussée composé d'un grand salon, une entrée, un bloc sanitaire, une cuisine, deux chambres, une cuisine à l'extérieur, une salle d'eau et une piscine. Un 1er étage composé d'un séjour une chambre avec une salle d'eau, une salle de bain, une véranda, trois chambres et un ascenseur. Un 2ème étage lequel est composé d'une chambre, une véranda, une salle d'eau, une suite comportant une chambre, une salle de bain et une véranda.

Mise à prix :

Est fixée à la somme de cinq millions cinq cent quatre vingt dix huit mille, deux cent Soixante et onze dinars 535 Millimes (5.598.271 DT535) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le Mardi 21 octobre 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Tunis I, ou au cabinet de l'Avocat poursuivant, sis au n°18 rue Ressas El Menzah I, tél : 71 230203.

Observation :

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2025403152VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°23840 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 10/6/2025, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire (12 Rue Menvielle Sousse, Tél : 99 961 170) est désigné pour liquider :

- Une parcelle de terrain indivise sise à Sousse Sud, de 300 m² de superficie, objet du titre foncier n°23792 Sousse appartenant à feu Tahar Ifaoui.

- Une parcelle de terrain indivise, sise à Zaouiet Sousse de 36 m² entre Mme Zahou Ifaoui et feu Tahar Ifaoui à parts égales, objet du titre foncier n°28854 Sousse.

- Une parcelle de terrain indivise, sise à Zaouiet Sousse de 269m² entre Mme Zahou Ifaoui et feu Tahar Ifaoui à parts égales, objet du titre foncier n°52268 Sousse.

2025S01157VEPA2

Décision de redressement Judiciaire

Société Industrielle de traitement de Bols "SITB"

Société à responsabilité limitée

Siège social : Route de Gabès Boulevard Sidi Salem Markez Dammak 3041 Sfax Sud

Identifiant Unique : 1171544 L

Identification Fiscale : 1171544 L/A/M/000

Le président du tribunal de première Instance de Sfax 2 a rendu en date du 28 Août 2025 la décision suivante sous le n°64 :

Le déclanchement des procédures de règlement judiciaire au profit de la société Industrielle de traitement de Bois "SITB" ayant pour nom commercial

"WOODPECKER INDUSTRIE" et l'ouverture d'une période de contrôle à son encontre et le transfert de son dossier devant Monsieur le Juge de l'entreprise du même tribunal pour le contrôle des procédures.

La désignation de l'Expert Comptable Abderraouf Ghorbel administrateur judiciaire chargé de recevoir le programme de redressement proposé par l'entreprise débitrice de l'étudier et de le modifier le cas échéant dans un délai de neuf mois.

Ordonner l'inscription de cette décision au Registre National des Entreprises, l'envol d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté et la publication de la décision au Journal Officiel de la République Tunisienne à la charge de la société.

L'administrateur Judiciaire Invite tous les créanciers à lui présenter, dans un délai de (30) jours pour les résidents et (60) jours pour les non-résidents à compter de la publication du présent avis, tous les documents justifiant leurs créances et ce à l'adresse suivante : 42 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka escalier «C» 5ème étage bureau 5-5, 3000 Sfax.

2025X01179VEPA2

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt Ali Houamdi

En vertu de l'ordonnance sur requête n°1511/2025 émanant du Tribunal de Première Instance de Seliana le 16/5/2025 il a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt Ali Houamdi pour l'inventorier le partager, l'administrer, sous le contrôle du juge commissaire, Mme Meriem Jalouli.

2025403136VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures De séquestre "Sur L'immobilier"

13 rue Abu Aqil Al-Aghlab, quartier Khaled Ibn Al-Walid, Douar Hicher, Manouba d'héritage de défunt "Mohamed ben Said May"

Maître Khalfi Sihem informe qu'il a été déclaré la clôture des procédures de liquidation de l'héritage du défunt Mohamed ben Said may en vertu de la décision rendue le 29/4/2025.

Cette annonce constitue un quitus général au séquestre tout le long de sa gestion de séquestre.

2025403137VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

De La Succession du Défunt Fathi Ben Mohamed Salah

En vertu de l'ordonnance sur requête n°77421 émanant du Tribunal de Première Instance de Grombalia le 26/6/2024 il a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt Fathi Ben Mohamed SALAH C.I.N n°01822999 pour l'inventorier, l'administrer et le partage sous le contrôle de juge commissaire.

2025403148VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

LACERAMIC

S.A au capital de 5.950.000 dinars

Siège social : Immeuble Société ALKARAMA HOLDING

Rue du Lac d'Annecy, Passage Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis

IU : 381386B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LACERAMIC, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis à Immeuble Société ALKARAMA HOLDING Rue du Lac d'Annecy, Passage Lac Malawy Les Berges du Lac 1053 Tunis, le vendredi 10 octobre 2025 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du délai, les modalités de convocation et de tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'année 2019.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2019 et approbation des états financiers de l'année 2019.

4) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales de l'exercice 2019.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6) Quitus aux administrateurs

7) Jetons de présences relatives à l'exercice 2019 alloués aux membres de conseil.

8) Délégation du pouvoir.

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025R02657SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BESTOPLAST TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.175.000 Dinars

Siège social : GP1 - Route de Sousse - km 3,5 2014 Mégrine Riadh

Identifiant Unique : N°0006745 N

Les actionnaires de la société Bestoplast Tunisie sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 7 octobre 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à GP1 route de Sousse km 3,5 - Mégrine Riadh, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'AGO, du mode et des délais de convocation

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2025-2026-2027

8- Délégations des pouvoirs.

Cette annonce tient lieu de convocation individuelle.

2025R02658SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BESTOPLAST TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.175.000 Dinars

Siège social : GP1 - Route de Sousse - km 3,5 2014 Mégrine Riadh

Identifiant Unique : N°0006745 N

Les actionnaires de la société Bestoplast Tunisie sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi le 7 octobre 2025 à 11 heures au siège social de la société sis à GP1 route de Sousse km 3.5 - Mégrine Riadh, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Approbation de l'augmentation du capital par incorporation des réserves

3. Approbation du changement du mode de gouvernance de la société

4. Modifications corrélatives des statuts

5. Délégation des pouvoirs

Cette annonce tient lieu de convocation individuelle.

2025R02659SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du samedi 18 octobre 2025

Société Bourgo Center Immobilière

Société anonyme

Au capital social de 10 000.000 DT

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348 M/A/M/000

N° CNSS : 310879-91

Les actionnaires de la Société Bourgo Center Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 18 octobre 2025 à 09h00 au siège social de la société sis à DTS Route Midoun Houmet Souk et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard du délai de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion 2024.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024.

- Approbation des opérations et des conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

- Pouvoirs à donner.

2025R02665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du Mercredi 24 septembre 2025

Société de Recherches et d'Exploitation Des Pétroles Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société de Recherches et d'exploitation des Pétroles en Tunisie (SEREPT), société anonyme au capital de 7217 320 DT, dont le siège social est au 8, rue Slimène Ben Slimène, 2092 El Manar 2 à Tunis, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 septembre 2025 à 12H00 au siège social de la SEREPT à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des actionnaires de tenir, dans la même journée, la réunion de l'assemblée générale ordinaire et celle du conseil d'Administration (N°339)

2. Approbation des actionnaires de tenir la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire après les délais fixés par l'article 33 des statuts.

3. Information ou déclaration des fondions d'administrateur et/ou de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et/ou le président directeur général.

4. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société de l'exercice 2024 ;

5. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 28 des statuts ainsi que l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

6. Examen et Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

2025X01188SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES THABET

MF : 1331855Q

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Sidi Thabet 2020

CNSS : 551315-64

Les actionnaires de la société mutuelle sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 13 octobre 2025 à 10h00 au siège de l'Union Locale de l'Agriculture et de la Pêche de Sidi Thabet, sise à l'avenue Habib Bourguiba, Sidi Thabet 2020, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Examiner la situation financière de la société

- Augmentation du capital de la société

- Approbation de la mise à jour des statuts de la société, conformément à la modification du chapitre relatif au capital.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025403133SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

Capital social : 2.561.500 DT

2, Rue Yasmina - El Menzah 1

Identifiant unique : 736406 H

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole «Domaine Neferis» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 Septembre 2025 à 10 H au Cabinet Ramzi Hammami, sis au 3, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports, général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

2. Examen et approbation, s'il y a lieu des actes de gestion du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Affectation des résultats de l'exercice 2024

4. Examen et approbation des opérations de l'article 23 des statuts et de l'article 200 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Fixation de jetons de présence ;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Questions diverses.

N.B : Si le quorum n'est pas atteint, il sera fait application des dispositions de l'article 34 des statuts.

2025403140SANB3

Avis à tous les actionnaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2025

SOCIETE VIAMOBILE

Société anonyme

Au capital de 7.979.780,000 dinars.

Siège social : Pole El Ghazala des technologies de la communication route de Raoued, cité El Ghazala - 2083 Ariana

Identifiant Unique : 1123386X

Le Conseil d'Administration de la société convoque, tous les

actionnaires de la société VIAMOBILE S.A pour l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le jeudi seize octobre deux mille vingt-cinq (16/10/2025), à dix-sept heures (17h), au local situé dans l'immeuble sis au N°66 rue des Minéraux, Bloc D, 1er étage, zone industrielle Charguia I, - Tunis, à l'effet de statuer et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification des modes et délais de convocation.

2/ Lecture, examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022.

3/ Lecture et examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

4/ Lecture, examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022.

5/ Lecture, examen et approbation des conventions réglementées.

6/ Quitus aux administrateurs et au Directeur général pour l'exercice 2022.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8/ Fixation des jetons de présences des administrateurs au titre de l'exercice 2022.

9/ Questions diverses.

10/ Pouvoirs.

Les documents rendus obligatoires par la réglementation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux et sous les formes préconisées chez Maître Sahbi Hadrich, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sis au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2025403141SANB3

Avis à tous les actionnaires

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Octobre 2025

(Deuxième convocation suite manque quorum lors de la 1ère assemblée convoquée pour le 31/7/2025)

SOCIETE VIAMOBILE

Société anonyme

Au capital de 7.979.780,000 dinars

Siège social : Pole El Ghazala des technologies de la communication route de Raoued, cité El Ghazala - 2083 Ariana

Identifiant Unique : 1123386X

Le Conseil d'Administration de la société convoque, -pour la deuxième fois-, tous les actionnaires de la société VIAMOBILE S.A pour l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le jeudi seize octobre deux mille vingt-cinq (16/10/2025), à seize heures (16h), au local situé dans l'immeuble sis au N°66 rue des Minéraux, Bloc D, 1er étage, zone industrielle Charguia 1, - Tunis-, à l'effet de statuer et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification des modes et délais de convocation.

2/ Approbation du transfert de siège social de la société conformément à la 5ème résolution du PV de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire "AGE" en date du 8/3/2022 enregistré le 30/3/2022 sous le N°22701466.

3/ Changement du siège social et mise à jour des statuts.

4/ Questions diverses.

5/ Pouvoir.

Les documents rendus obligatoires par la réglementation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux et sous les formes préconisées chez Maître Sahbi Hadrich, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sis au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2025403142SANB3

Polyclinique Montplaisir

S.A. au capital de 9.000.000 Dinars

RNE : 0889310X

09 Rue ELLESS Cité Montplaisir 1002 Tunis

Le Conseil d'Administrateur de la Polyclinique Montplaisir convoque l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 21 octobre 2025 à 18H au siège social de la société sis au 09 Rue ELLESS Cité Montplaisir 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre suivant :

1- Rapport du Conseil d'Administration.

2- Examen des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 2024.

3- Rapports du Commissaire aux comptes.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024

5- Quitus aux Conseil d'Administration

6- Approbation de la participation au capital de nouveaux Actionnaires.

7- Approbation de l'alimentation du compte courant des Actionnaires "CCA".

8- Renouvellement du Conseil d'Administration.

2025403143SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16/10/2025

PROCLEANSA

Société anonyme

Au capital de 2.817.150 dinars

Siège social : ZI Henchir Boutoffeha Béja

Identifiant unique : 1239837R

Les actionnaires de la société "PROCLEAN S.A." sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi le 16/10/2025 à 10 heures, à la "Résidence LAKEO", rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2) Lecture et Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024;

3) Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024;

5) Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2024;

6) Quitus aux administrateurs et au PDG pour leur gestion afférente à l'exercice 2024;

7) Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2024;

8) Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

9) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publication légale.

Les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2025403145SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16/10/2025

PROCLEAN SA

Société anonyme

Au capital de 2.817.150 dinars

Siège social : ZI Henchir Boutoffeha Béja

Identifiant unique : 1239837R

Les actionnaires de la société "PROCLEAN S.A." sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 16 octobre 2025 à 11 heures, à "Résidence LAKEO, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et du délai de convocation,

2) Changement de l'adresse d'un établissement secondaire,

3) Fermeture d'un établissement secondaire,

4) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale

Les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2025403146SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1.100.000DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 001174 C

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaâb Ibn Malek les UV 4 El Menzah6, le 10/10/2025 à 9h en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi N°47-2019 du 27/5/2019,

2) Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 établi par le Conseil d'Administration,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

4) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

5) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024,

7) Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général,

8) Examen et approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

9) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2024,

10) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025,

11) Election des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027,

12) Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027,

13) Pouvoirs pour formalités.

2025403155SANB3

Sociétés communautaires

Société communautaire locale agricole "BIO.DO-MO"

Capital : 10.000 DT

Conformément au décret n°15 de 2022 relatif aux sociétés communautaires

Le conseil d'administration de la société communautaire locale agricole Informe tous ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le 28/9/2025 à 10 h du matin au siège du centre de formation et de perfectionnement des métiers traditionnels d'Amdoun, Gouvernorat de Béja selon l'ordre du jour suivant :

1) Révocation du membre "Sami Daghbouji" titulaire de la carte d'identité nationale n°02321502 a été radié du conseil d'administration et de la liste des membres fondateurs.

2) Vote pour nommer un nouveau membre au conseil d'administration.

3) Vote sur l'augmentation du capital de la société et fixation de la date de souscription.

Cette annonce est considérée comme une invitation à tous les actionnaires et à ceux qui souhaitent se présenter au conseil d'administration, une candidature en exposition et joindre une copie de la carte d'Identité nationale huit (08) jours avant l'assemblée.

2025R02666SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que monsieur Tarek Bahri dont le siège social est Route Nationale N°5 délégation de Tboursek gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le N° 12979 en date du 22 Août 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité (Huilerie) à la Route Nationale N°5 délégation de Tboursek et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges de la délégation de Tboursek.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué de Tboursek dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Héritiers Fekria Abdelkefi déclarent qu'ils ont perdu le titre d'un terrain à 1044 m² situé entre route Sidi Manssour km 5 Sfax provenant par acte d'achat du 15/12/1989 par les deux notaires Lotfi et Mahmoud Mziou.

Ils souhaitent faire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X01178DIVD2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier

Situé à sidi jamour houmet souk djerba

Le liquidateur de la succession de feu Hammadi Chrif Mme Sihem khalfi informe le public qu'elle décide d'ouvrir un appel d'offres pour la vente des titres foncier enregistré sis à Houmit Essouk Sidi jmour Djerba prés de l'aéroport international de Djerba Titre foncier n°12926 Médenine : un terrain de superficies 74509 m².

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du liquidateur Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le liquidateur pour retirer le cahier de charge, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du liquidateur sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier sis à homet souk Djerba».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 30 septembre 2025 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le liquidateur par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2025403135DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Abdel Majid Ben Abderrahmen Ben Omar Mansour, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04009629, délivrée le 6 avril 2018, déclare avoir perdu le titre de propriété du bien immobilier n°24670, situé à Mesjed Issa - Monastir. Et ce, en vertu d'une déclaration sur l'honneur reconnue par la municipalité de Tunis, arrondissement de la ville, numéro 11, en date du 11 septembre 2025, et reçue sous le numéro 18367.

2025403150DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce N°202543032 publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°128 en date du 9/9/2025, page N° 3738.

Lire : sous le n°AC011062025

Au lieu de : sous le n°2025162846

J'ajoute : Attestation de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI» datée du 10/9/2025, RIB bancaire N°11104000000031678809.

2025403151RECZ9